

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2010

Service instructeur
Direction des Affaires Juridiques

N° CP-2010-1-1-10

Service consulté

**AUTORISATION D'AGIR EN JUSTICE
DESTRUCTION D'UNE PROPRIÉTÉ DÉPARTEMENTALE À MASEVAUX**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil Général à agir en justice et à défendre les intérêts du Département à raison des dégradations commises sur une propriété départementale à Masevaux.*

Le 13 mai 2009, un ancien hangar SNCF, propriété du Département du Haut-Rhin sise rue de l'abattoir à Masevaux, a été totalement détruit suite à un incendie volontaire.

Le montant des travaux de réparation a été estimé à 114 000 euros TTC par le Cabinet d'expertise EXPERTAS pour le compte de la compagnie d'assurances de la collectivité.

Deux plaintes ont été déposées les 14 mai et 12 août 2009. Dans ce contexte, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à me constituer partie civile, au nom et pour le compte du Département pour obtenir réparation du préjudice subi et m'autoriser à défendre les intérêts de notre collectivité dans cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER